

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2008

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Ve RÉPUBLIQUE
(Deuxième lecture) - (n° 993)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 164

présenté par

M. Sandrier, M. Braouezec, Mme Buffet, M. Bocquet, M. Muzeau, Mme Amiable,
M. Asensi, M. Brard, M. Candelier, M. Chassaigne, M. Desallangre, Mme Fraysse,
M. Gerin, M. Gosnat, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Daniel Paul et M. Vaxès

ARTICLE 16

Dans l'alinéa 5 de cet article, substituer aux mots :

« consultation de la Conférence des Présidents »,

les mots :

« avis conforme des trois cinquième des membres ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement entend démocratiser un tant soit le peu le recours aux procédures d'urgence devenues trop systématiques aujourd'hui. .